

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -
 Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -
 Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS -
 Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme
 TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH -
 Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL
 HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M.
 DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)
Membres absents : Mme BERNARD - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Acquisition de supports pédagogiques et didactiques - Année 2010 - Lancement de la consultation - Signature des marchés

Monsieur Marchand, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel,

Mesdames, Messieurs,

La Ville acquiert, chaque année, des supports pédagogiques et didactiques destinés aux élèves de l'enseignement du premier degré et aux enfants fréquentant les établissements de la petite enfance et de de la jeunesse.

Pour faire face aux besoins au titre de l'année 2010, il est nécessaire d'engager une procédure d'appel d'offres. L'évolution de ceux-ci en cours d'année implique la passation de marchés à bons de commandes conformément à l'article 77 du code des marchés publics. La durée des marchés serait d'une année renouvelable trois fois, par reconduction expresse.

Compte tenu de la diversité des ouvrages et matériels nécessaires aux enseignants, il est proposé d'attribuer les marchés à plusieurs prestataires avec un montant minimum annuel par titulaire, sans montant maximum. La définition des lots multi-attributaires serait la suivante :

- lot n°1 : livres scolaires, compléments pédagogiques - Montant minimum de 15 000 € TTC ;
- lot n°2 : livres de bibliothèque - Montant minimum de 1 000 € TTC ;
- lot n°3 : matériels pour activités pédagogiques - Montant minimum de 10 000 € TTC ;
- lot n°4 : matériels informatique et audio-visuel - Montant minimum de 10 000 € TTC.

Le montant estimatif annuel des dépenses s'élèverait à environ 700 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à lancer la procédure d'acquisition de supports pédagogiques et didactiques destinés aux écoles maternelles et élémentaires de la Ville ainsi qu'aux établissements de la petite enfance et de la jeunesse, par voie d'appel d'offres ouvert, dans les conditions proposées ;

2 - m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

3 - m'autoriser, en cas d'appels d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

4 - dire que le financement sera assuré sur les crédits à inscrire aux budget des exercices 2010 à 2013.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 08/04/09



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

02 AVR. 2009

